

<http://www.quebechebdo.com/Actualites/2014-01-15/article-3577837/Affaire-Marie-Renee-Baillargeon-%3A-recours-au-civil-envisage/1>

- [Québec Hebdo](#)>

Affaire Marie-Renée Baillargeon : recours au civil envisagé

Le ministre de la Justice vient de refuser la réouverture du dossier de la présumée victime d'un agresseur sexuel, Marie-Renée Baillargeon. Accompagnée notamment de son avocat et de son père, cette dernière a tenu à réagir face aux médias. Un recours au civil pourrait être envisagé.

Marie-Renée Baillargeon affirme avoir été agressée, de février à juin 1999, par un avocat connu de Québec. Depuis, elle tente de se faire entendre. Aujourd'hui, elle a appris que son présumé agresseur ne sera pas jugé au criminel.

«Ce n'est pas normal qu'un adulte en autorité abuse sexuellement d'une mineure de 14 ans. À l'été 1999, la conjointe de mon agresseur m'a supplié de ne pas le dénoncer. J'ai fait un pacte avec le diable en acceptant ça. C'est lui qui a abusé de moi. Lorsque quelqu'un commet un crime, il doit y répondre», témoigne Marie-Renée Baillargeon en essuyant les larmes sur ses joues.

Face à la décision du ministre de la Justice qui souligne s'être assuré «que le processus avait été rigoureux et indépendant», elle soutient que ce dernier n'a pas entendu le message de la population qui demande «un système de justice plus humain, plus à l'écoute des victimes», dit-elle.



- [Voir la galerie](#)

Marie-Renée Baillargeon n'admet pas cette décision : «Non seulement j'ai été humiliée dans mon petit lit quand j'étais jeune, je le suis encore là, à l'âge adulte. Je trouve ça dur. Malgré la preuve solide et concrète, où il dit face à une caméra se souvenir de s'être réveillé à côté de moi, en petite cuillère, on refuse de le confronter même s'il a échoué le test du détecteur de mensonges. C'est un menteur qui est craint. Avec la réponse du ministre, je comprends qu'il ne faut pas s'attaquer aux puissants de ce monde», déplore-t-elle.

Avec son avocat, Marc Bellemare, qui a tenu à rappeler que Marie-Renée Baillargeon n'a jamais été entendu par la Couronne, elle envisage éventuellement un recours au civil. «C'est à elle de prendre cette décision», déclare son avocat.

Groupe Québec Hebdo

<http://actualites.ca.msn.com/regional/quebec/pr%03%a9sum%03%a9e-agression-sexuelle-marie-ren%03%a9e-baillargeon-d%03%a9%03%a7ue-de-la-d%03%a9cision-du-ministre> lien en bas



Mis à jour le: 15 janvier 2014 11:47 | par Radio-Canada, ici.radio-canada.ca

Présumée agression sexuelle : Marie-Renée Baillargeon déçue de la décision du ministre

- Quelle magouille république de banane



Présumée agression sexuelle : Marie-Renée Baillargeon déplore la décision du ministre de la Justice de ne pas intervenir

Marie-Renée Baillargeon et son avocat, Me Marc Bellemare, déplorent la décision du ministre de la Justice de ne pas intervenir dans le dossier de la jeune femme qui dit avoir été agressée à plusieurs reprises par un avocat de Québec.

La jeune femme, âgée de 29 ans, souhaitait une intervention du ministre pour obtenir une révision de sa cause. La Couronne, en examinant le dossier, n'avait pas jugé la preuve suffisamment solide pour porter des accusations.

« Ce que je retiens de la réponse que le ministre me donne aujourd'hui, c'est qu'il ne faut pas s'attaquer aux puissants de ce monde, voilà le message », a déclaré la jeune femme, visiblement ébranlée.

Marie-Renée Baillargeon dit avoir été agressée à plusieurs reprises en 1999 par un avocat connu de Québec, alors qu'elle était âgée de 14 ans.

Elle affirme qu'à l'époque, la conjointe du présumé agresseur l'aurait convaincue de ne pas porter plainte. « On m'a alors dit que ce ne serait pas facile de dénoncer, car l'abuseur était une personne qui occupait une place importante dans la société, qu'il avait du pouvoir et que ça en prendrait beaucoup plus pour faire condamner ce genre d'individu », a affirmé Marie-Renée Baillargeon.

La jeune femme a toutefois porté plainte en 2009.

Marie-Renée Baillargeon se dit humiliée à nouveau par la décision du ministre de ne pas intervenir.

Me Marc Bellemare n'exclut pas la possibilité d'intenter une poursuite civile.

Une analyse rigoureuse des procureurs, dit le ministre

Un peu plus tôt mercredi, le ministre de la Justice, Bertrand Saint-Arnaud, a fait savoir qu'il ne demanderait pas au procureur de la Couronne de rouvrir le dossier.

Le ministre de la Justice, qui n'entend pas faire d'ingérence dans ce dossier, se fie à la décision de la Direction des poursuites criminelles et pénales. Le ministre Saint-Arnaud a souligné que trois procureurs au dossier avaient effectué un travail rigoureux.

« Je constate qu'il y a eu une analyse rigoureuse, indépendante, par plusieurs procureurs chevronnés qui ont tous conclu que dans ce dossier, à la lumière de la preuve qu'il y avait, qu'il n'y avait pas lieu de porter des accusations criminelles et je suis satisfait des réponses que j'ai obtenues de Me Lachapelle [le Directeur des poursuites criminelles et pénales] », a dit le ministre.

Le ministre a toutefois souligné que le dossier demeurerait ouvert.

« S'il y a de nouveaux éléments d'information qui sont reçus par le DPCP, il les transmettra à la police de Québec pour qu'il y ait un suivi approprié. Et un dossier comme celui-là n'est jamais fermé », a-t-il précisé.

La plaignante n'a pas été entendue, plaide Me Marc Bellemare

Me Marc Bellemare pense que le ministre est dans l'erreur. Il fait valoir que les procureurs n'ont pas pris le temps d'interviewer la plaignante.

« Plus jamais au Québec un dossier de plainte d'agression sexuelle ne se ferme sans que le procureur qui décide de fermer n'ait rencontré et entendu mur à mur la version de la victime parce qu'il y a des éléments de crédibilité extrêmement puissants dans le témoignage », a affirmé Me Bellemare.

De son côté, le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) accueille aussi avec déception le refus du ministre de la Justice.

L'organisme soutient que la décision de ne pas porter d'accusation « malgré un témoignage crédible et une preuve apparemment solide », dépasse l'entendement.

De son côté, le porte-parole du Directeur des poursuites criminelles et pénales, Me René Verret, réagit à ce qu'a affirmé Me Bellmare. « Quand il a mentionné que la plaignante a été rencontrée, mais n'a pas été rencontrée pour parler du fond de l'affaire, c'est faux, soutient-il. Me Carmen Rioux, la procureure responsable du dossier, l'a rencontrée le 22 juin 2011 et on a l'avantage d'avoir les notes de Me Rioux. »

Il soutient que la rencontre a duré une heure et demie, après quoi la présumée victime aurait été dirigée vers le centre d'aide aux victimes d'actes criminels.

« Ça nous fait réagir de voir que des gens prétendent qu'on ne fait pas le travail qu'on fait auprès des victimes », a-t-il ajouté.

Marie-Renée Baillargeon dit avoir été agressée à plusieurs reprises en 1999 par un avocat connu de Québec, alors qu'elle était âgée de 14 ans.

Elle affirme qu'à l'époque, la conjointe du présumé agresseur l'aurait convaincue de ne pas porter plainte. « On m'a alors dit que ce ne serait pas facile de dénoncer, car l'abuseur était une personne qui occupait une place importante dans la société, qu'il avait du pouvoir et que ça en prendrait beaucoup plus pour faire condamner ce genre d'individu », a affirmé Marie-Renée Baillargeon.

La jeune femme a toutefois porté plainte en 2009.

Marie-Renée Baillargeon se dit humiliée à nouveau par la décision du ministre de ne pas intervenir.

Me Marc Bellemare n'exclut pas la possibilité d'intenter une poursuite civile.

Une analyse rigoureuse des procureurs, dit le ministre

Un peu plus tôt mercredi, le ministre de la Justice, Bertrand Saint-Arnaud, a fait savoir qu'il ne demanderait pas au procureur de la Couronne de rouvrir le dossier.

Le ministre de la Justice, qui n'entend pas faire d'ingérence dans ce dossier, se fie à la décision de la Direction des poursuites criminelles et pénales. Le ministre Saint-Arnaud a souligné que trois procureurs au dossier avaient effectué un travail rigoureux.

« Je constate qu'il y a eu une analyse rigoureuse, indépendante, par plusieurs procureurs chevronnés qui ont tous conclu que dans ce dossier, à la lumière de la preuve qu'il y avait, qu'il n'y avait pas lieu de porter des accusations criminelles et je suis satisfait des réponses que j'ai obtenues de Me Lachapelle [le Directeur des poursuites criminelles et pénales] », a dit le ministre.

Le ministre a toutefois souligné que le